

Compte-rendu du CA du 15 octobre 2024 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 14 (6 femmes et 8 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (5 personnes) : SNABF Solidaires (Odette Dick-Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; Solidaires Sud Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (9 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès) ; 44 Loire-Atlantique (Marc Lerbey) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 59 Nord (Michèle Béarez et André Delcroix) ; 75 Paris (Geneviève Mérand et Jean-Yves Lefort) ; 91 Essonne (Roland Baille) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal).

Excusé-e-s : Catherine Souchon (SUD PTT), Christian Mahieux (SUD-Rail), Odile Hervieu (14 Basse-Normandie), Yveline Bahy (25 Doubs), Jacky Chataigner et Yves Le Lann (44 Loire-Atlantique), Denis Turbet-Delof (85 Vendée), Catherine Fayet (91 Essonne), Philippe Barre (94 Val-de-Marne).

Ordre du jour retenu :

I - Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

Le nouveau gouvernement, le PLF 2025 et le PLFSS 2025. La continuité des politiques libérales et leur accentuation. Les menaces sur la réduction des services publics. Les menaces sur les pensions en 2025 (recul de la date de l'indexation sur l'inflation, etc.). Les menaces sur la prise en charge des ALD par l'assurance maladie, etc.

II – Réunions et initiatives du G9, les actions envisagées.

Les mobilisations autour de la santé ; la journée du 9 octobre ; les prochaines mobilisations face au nouveau gouvernement ; etc.

III – Préparation de l'AG de l'UNIRS du mercredi 11 décembre 2024.

- Le déroulement de la journée.
- Les inscriptions.
- Actualisations du Rapport d'activité.
- Échanges sur le Projet de Motion d'Actualité et d'Orientation.
- Débat sur notre demande de droit de vote dans les instances de Solidaires.
- Changements dans le barème de cotisations à l'UNIRS des structures nationales et des structures départementales.

I - Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental

Gérard Gourguechon présente la note (voir en annexe à la fin de ce compte-rendu) qu'il avait envoyé à l'avance sur la dette et la politique budgétaire du nouveau gouvernement, le PLF 2025 et le PLFSS 2025, la continuité des politiques libérales et leur accentuation, les menaces sur la réduction des services publics, les menaces sur les pensions en 2025 (recul de la date de l'indexation sur l'inflation, etc.) et les menaces sur la prise en charge des ALD par l'assurance maladie, etc.

Éléments principaux des interventions :

- **SUD-Rail (Anne)** propose une contribution Unirs pour une campagne sur l'annulation de la dette qui n'est pas la nôtre. Qui possède cette dette ? Si la proposition est retenue, elle se propose, pour commencer, à regarder et montrer que ce ne sont pas les retraité-es qui sont responsables de la dette publique. La Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) a remboursé la dette d'origine, mais a été maintenue pour combler une autre dette et avec la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), tous les budgets sont déjà un peu liés. L'État prendra à sa charge les JO d'hiver de 2030, qu'ils aient lieu ou pas, nous allons tous payer. Anne propose de faire venir une personne à la réunion de deux jours du CA. Elle signale le projet de mise en place d'une usine pour retraiter les matériaux peu irradiés et les réutiliser. La revalorisation des pensions au 1^{er} juillet n'est pas certaine non plus. Elle rappelle que, avant la journée de mobilisation CGT/Solidaires/FSU du 1^{er} octobre, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, disaient attendre de voir quelle politique allait mener le gouvernement Barnier avant de décider d'une mobilisation, et maintenant, que disent ces organisations ?
- **59 Nord (André)** insiste sur les causes de la dette. Sans les exonérations de cotisations, la Sécu serait excédentaire. L'État équilibre son budget en tapant sur la population. Il n'a pas compensé toutes les exonérations accordées. Il laisse filer le déficit pour imposer la rigueur avec l'appui de l'Europe qui risque d'intervenir vu l'ampleur du déficit. Il est manifeste que les gouvernants ont fait le choix du déficit pour mettre le pays sous le contrôle de la finance. Un tract circule sur la suppression du contrôle médical par la CPAM. La dette est parfois justifiée et même indispensable quand il s'agit d'investir pour demain, mais avec ces gouvernements, la dette, c'est pour financer les besoins au quotidien, du fait des cadeaux faits par Macron aux plus riches. Le CADTM travaille sur la dette.
- **SNABF (Odette)** souhaite aussi des éclaircissements sur les causes de la dette. Les intérêts de la dette dépassent le budget de l'éducation, comment expliquer ces intérêts qui plombent le budget ?
- **44 Loire-Atlantique (Marc)** : les libéraux mettent en avant la dette financière (qui peut se régler) mais pas la dette écologique. Le budget est injuste : tout le monde va subir les 40 milliards d'économies des dépenses. Une partie des riches, ne paieront pas l'impôt car ils sont protégés par la flat-tax de 20 %. Ce ne sont pas 65 000 très riches qui vont payer plus d'impôts mais seulement 23 000. Darmanin bombe le torse en affirmant qu'il ne votera pas le budget à cause des augmentations d'impôts, mais il n'aura pas à voter, ou à ne pas voter, ce budget, car le 49.3 dispensera de voter. Les macronistes ont déposé beaucoup d'amendements. Le RN reçoit des gages de Retailleau.
- **14 Calvados (Jean-Pierre)** : confirme qu'un support sur la dette aiderait à la faire comprendre autour de nous. Le gouvernement la compare à tort à la dette d'un ménage. La dette écologique pèse sur nos descendants lointains, bien plus que la dette financière, il faudra du temps pour voir la disparition, par exemple, des déchets nucléaires ! Tous les gouvernements se taisent et amplifient cette dette écologique, notamment nucléaire, en ne faisant rien et en continuant d'aller dans le mur.
- **SUD PTT (Philippe)** : les impôts sur les riches sont très limités mais indiquent tout de même un changement porté par ce gouvernement, une légère inflexion. Un travail sur l'annulation partielle de la dette française existe (voir avec Attac), il faut le reprendre pour développer un argumentaire pour les retraité-es. L'essentiel est : quelles sont les possibilités de mobilisation contre l'austérité ? Les 4 000 enseignants en moins ? L'augmentation du ticket modérateur ?
-

- **91 Essonne (Roland)** insiste sur la suppression des fonctionnaires, le gel des pensions, l'augmentation de l'électricité, ... tout cela va peser sur les populations, renforcer le sentiment d'abandon et le RN, qui est content de ce programme. La dette écologique est importante, les aides de rénovations thermiques diminuent. Comment mener un débat sur cette dette ?
- **59 Nord (Michèle)** : le département du Nord vient de rectifier son budget à la baisse, il diminue par exemple le nombre de places en Ehpad, ce qui va remplir les hôpitaux. L'État étrangle aussi les collectivités territoriales en ne compensant pas en totalité les suppressions des impôts locaux notamment, et en leur transférant des missions qu'il abandonne.
- **Paris (Jean-Yves)** répond que c'est notamment la BCE qui détient la majorité de la dette, puis les fonds de pension. La dette est nécessaire pour le fonctionnement de l'économie et le financement des banques qui apportent des garanties. Il est arrivé dans l'histoire que des banques centrales annulent leur dette. La baisse du ticket modérateur aura des effets sur les complémentaires santé, que n'ont pas 5 % de la population dont bon nombre de retraité-es pour qui la complémentaire est trop chère. Le tarif des complémentaires va encore augmenter et dissuader des retraité-es de la reprendre. L'AME couvre le ticket modérateur. La sous-indexation des retraites complémentaires est programmée pour trois ans. Retailleau annonce une nouvelle loi immigration, sans être recadré par le Premier ministre. Tout ce que le Conseil Constitutionnel a censuré va revenir, car la censure portait sur la forme (les mesures n'ont pas leur place dans le PLFSS) et non le fond. L'extrême-droite tient le gouvernement et diffuse ses idées. Ce sont de nouvelles menaces pour l'obtention des titres de séjour et pour la scolarisation des enfants des migrants.
- **94 Val-de-Marne (Carine)** n'a pas vu d'efforts pour favoriser l'agriculture bio, le gouvernement reste dans la non-action, voire il favorise l'élevage intensif et la culture avec l'ajout de produits chimiques. Une analyse de cheveux d'enfants faite à La Rochelle a montré la présence de nombreux pesticides dans une localité connaissant un développement de certains cancers. Des collectivités subissent une baisse de budget et vont réduire certaines aides sociales aux retraité-es, comme pour le logement en Ehpad. La lutte contre la fraude sociale mise en place par les gouvernements permet de taper sur les pauvres, alors que l'essentiel de la fraude vient des plus riches et des entreprises par leur fraude fiscale.
- **75 Paris (Geneviève)** revient sur l'accès aux soins qui privilégie les riches médecins libéraux payés à l'acte (parfois avec des suppléments) et désavantage les centres de santé qui emploient des salarié-es payés mensuellement. Le tarif des mutuelles va augmenter. À Paris cet après-midi, une action intersyndicale devant l'Hôtel de ville va dénoncer la fermeture des centres de santé, pourtant en nombre insuffisant, et demander d'en créer. La médecine libérale s'enrichit et participe à la financiarisation de la santé. Il faut continuer de dénoncer le paiement à l'acte. Les Ehpad publics s'enfoncent dans la dette. Les personnes âgées tombent chez elles et vont dans les urgences en attendant plusieurs heures, en subissant un tri, par manque de lits (ce qui provoque parfois le transfert dans un lit à plusieurs dizaines de kilomètres). Ils remettent même en cause l'ALD dont « profitent » des malades subissant une maladie grave. C'est scandaleux !

Synthèse et réponses de Gérard.

- Dans l'histoire, des pays ont décidé de ne pas rembourser la dette, par exemple les emprunts Russes après la Révolution bolchévique de 1917.
- Nous inviterons un.e économiste sur la dette lors de notre CA sur 2 jours en janvier 2025
- L'État exonère les entreprises de cotisations sociales et doit les compenser, mais il ne compense jamais totalement et la sécurité sociale se trouve en déficit de recettes. Il a fait la même chose pour les Collectivités Territoriales avec la suppression de la taxe d'habitation.
- La dette est une construction pour faire peser le déficit sur la population. C'est effectivement un moyen pour mettre les populations et les États, sous le contrôle et la domination des financiers, des « marchés financiers », avec l'aide des agences de notation. Ainsi, tous les très riches qui n'ont pas payé d'impôts et de cotisations se trouvent encore plus riches, et peuvent ensuite prêter aux États, qui vont les rembourser et leur verser, en plus, des intérêts ! La dette pour investir est positive, elle ne l'est pas pour une dépense courante.

- L'intersyndicale des services de la CPAM proteste contre la suppression du contrôle des arrêts maladies qui est transféré au privé, qui sera complaisant avec les besoins du patronat.
- La dette écologique va s'étendre sur une très longue période. Les utopistes d'aujourd'hui sont ceux qui croient que l'on peut poursuivre comme

aujourd'hui en continuant de détruire la planète et les possibilités de vie sur la Terre. Les réalistes, ce sont celles et ceux qui crient que nous allons dans le mur et que ce n'est pas tenable.

- Que faire ? Le G9 va agir le 3 décembre, mais dans un contexte amorphe et ce ne sera pas du tout suffisant !

II – Réunions et initiatives du G9, les actions envisagées

Patrice rappelle l'essentiel de la réunion du G9 qui s'est tenue le mercredi 9 octobre 2024, de 14 h à 15 h 30, dans les locaux de la FSU. Toutes les organisations étaient présentes, hormis la CFE-CGC et LSR excusées. Au préalable, de 11 h à 12 h 30, dans les mêmes locaux, le G9 avait tenu la conférence de presse nationale, à l'identique de ce qui a été fait par les équipes le même jour dans les départements. Cette conférence de presse n'a attiré que France Info, en plus de la presse syndicale, malgré l'actualité de la (non-)revalorisation des pensions.

Date de la journée nationale d'action des 9 organisations de retraité-es

La précédente réunion avait retenu l'idée d'une action nationale avant la fin de l'année (sauf la CGC réticente, dans une période où, dans la réunion intersyndicale des 8, les confédérations CFTC et CFE-CGC ont affirmé leur attentisme face au gouvernement Barnier qui arrivait). Le mardi 3 décembre 2024 a été retenu. Bien sûr, si une mobilisation interprofessionnelle était décidée par l'intersyndicale nationale, nous nous adapterions, comme nous l'avons fait le 1^{er} octobre.

Tract d'appel au 3 décembre

Son contenu reprend notre communiqué de presse en y ajoutant les décisions prises quant à la mobilisation du 3 décembre 2024.

Argumentaire aux équipes

Il s'agit de répondre aux discours dénonçant de prétendus « avantages et privilèges » des personnes retraitées pour essayer de justifier ensuite de nouvelles mesures mettant en cause leur pouvoir d'achat. Il est décidé de retenir le projet de Solidaires amendé par la CGT. Il concerne la baisse du pouvoir d'achat, l'arnaque des 1 200 €, les menaces sur la fiscalité (les 10 %) et sur l'ALD.

D'autres arguments existent pour contrer la propagande du gouvernement, il est souhaité que chaque organisation rédige son propre matériel, et que ces différents argumentaires soient échangés entre nos neuf organisations.

Pétition sur le pouvoir d'achat

Elle est à faire signer particulièrement par les personnes retraitées, et bien au-delà de nos propres organisations. Le contenu est retenu : Pas d'économie sur le dos des retraité-e-s / Revalorisation au 1^{er} janvier 2025 / Rattrapage des pertes subies depuis 2017. Les revendications sont discutées et adoptées :

- Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} janvier 2025.
- Indexation a minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.
- Rattrapage des pertes subies depuis 2017.
- Pas de pension en-dessous du SMIC.
- Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Solidaires est chargé de la mise en page de la version papier, la CGT la mettra en ligne et toutes les organisations feront largement circuler au sein de leurs réseaux de militants et d'adhérents les coordonnées utiles pour signer la pétition en ligne.

Les pétitions centralisées dans les départements seront déposées aux Préfectures le jour des manifestations, le 3 décembre.

Sur Paris, nous demanderons à être reçus par le Premier ministre et nous lui remettrons les pétitions reçues aux sièges de nos neuf organisations.

Lettre ouverte aux groupes parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) et, dans les départements, aux députés et aux sénateurs.

Les échanges permettent d'arriver à un accord sur le contenu de cette lettre ouverte. La CGT rédige « au propre » le texte retenu, le soumet aux organisations absentes (CFE-CGC et LSR) pour validation totale, y ajoute les logos et les coordonnées des 9 organisations en bas de page. Ensuite, l'envoi sera fait aux groupes parlementaires, et aux équipes dans les départements par chacune de nos neuf organisations.

Un communiqué du G9 sera rédigé le 15 octobre

C'est le jour de réunion du Conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO qui va décider de la revalorisation des pensions.

Prochaine réunion : mercredi 13 novembre, à 14 heures, à la FGR-FP.

Éléments principaux des interventions :

- **SNABF (Odette)** signale d'autres menaces annoncées : diminuer le crédit d'impôt aux œuvres, et surtout le crédit à l'aide à la personne dont les vieux ont absolument besoin.
- **44 Loire-Atlantique (Marc)** le G9 du 44 a tenu une conférence de presse le 9 octobre, où personne n'est venu mais le communiqué de presse a été repris ; c'est à cause du budget qui occupait l'actualité dès le lendemain. Le mercredi n'est pas un bon jour pour faire venir les retraité-es à une conférence de presse. Comment faire pour choisir une bonne date, la changer au dernier moment si l'actualité l'exige ?
- **14 Calvados (Jean-Pierre)** : le G9 a invité à une conférence de presse pour le 9 octobre, où personne n'est venu. Nous avons donc transformé cette conférence de presse en réunion du G9. L'organisation de la journée d'actions a été préparée. Le tract ne porte pas sur la santé alors qu'il devait aborder le PLFSS comme le G9 s'y était engagé. Il faut préparer une mobilisation plus en amont pour les parlementaires et avec SUD Protection sociale qui gère les finances de l'assurance maladie, SUD Santé qui utilise les ressources de l'assurance maladie. Le contenu du tract a été longuement discuté, il faudrait un objectif unique pour ne pas perturber. Là, ça nous paraît simple : pour la revalorisation au 1^{er} janvier ! Le 7 avril, journée internationale contre la marchandisation de la santé pourrait être l'occasion d'organiser quelque chose. Le secteur de la santé fait des choses, mais rien n'est organisé nationalement.
- **91 Essonne (Roland)** le G9 du 91 a fait des choses le 1^{er} octobre avec une manifestation santé, éducation nationale et licenciement d'un délégué Sud. La présence a été bonne dans la manif nationale interpro à Paris ainsi que celle d'Étampes le matin.
- **SNABF (Odette)** : nous aurons l'occasion de réaliser un autre tract avec des éléments sur le budget voté, car il n'y aura pas que la menace de non revalorisation de nos retraites. Le Canard enchaîné a fait un article sur une clinique privée au Havre et cite les « patients sans devenir » qui ne sont pas pris à la clinique car ils ne rapportent rien.
- **94 Val-de-Marne (Carine)** : le G9 du département a tenu une conférence de presse le 9 octobre et sont prévues des actions vers l'ARS en lien avec la coordination des hôpitaux du 94.
- **59 Nord (André)** : il n'y a rien eu à Lille le 9 octobre. Néanmoins une réunion du G9 a permis d'échanger et la CGT va proposer un autre tract. Un débat public sur les services publics devrait être prévu.
Michèle pense qu'il faudrait trouver autre chose que les traditionnelles manif. Il s'en suit un débat sur les moyens d'actions.
- **75 Paris (Geneviève)** : il faut manifester mais de façon bien visible, originale, percutante, ... nous avons plein d'idées (version adaptée d'un haka, par exemple). Même si tout le G9 ne suit pas, nous pouvons sortir de l'ordinaire.
- **SUD PTT (Philippe)** : il faudrait que les retraité-es soient capables de manifester en nombre comme après l'annonce de l'augmentation de la CSG.

Synthèse et réponses de Patrice :

- Le contenu du tract résulte d'un compromis, notamment mot à mot sur les revendications, pour satisfaire toutes les organisations. Mais ce tract a été envoyé en version modifiable. Chaque G9 est libre de diffuser ce qu'il veut.
- D'ici le 3 décembre, l'actualité donnera l'occasion de rédiger d'autres tracts. Le G9 doit répertorier les actions Santé dans les départements.
- Le 7 avril, journée internationale contre la marchandisation de la santé : nous pouvons en parler au Comité National de Solidaires où nous aurons probablement l'appui de SUD Santé sociaux.
- La presse a expliqué que le gouvernement pouvait taper sur les retraité-es car « ils ne manifestent pas ». Les manifestations sont utiles, celles de 2018 ont imposé un recul partiel sur l'augmentation de la CSG qui n'a pas été appliquée aux pensions inférieures à 2 000 €.

III – Préparation de l'AG de l'UNIRS du mercredi 11 décembre 2024

La réservation des chambres pour les camarades du C.A.

C'est Carine Delhostal (trésorière adjointe) qui gère les réservations de chambres pour les camarades du C.A. qui seront présents au C.A. du mardi 10 décembre et qui seront également présents lors de l'AG du mercredi 11 décembre 2024. Carine a d'ores et déjà trouvé un hôtel Ibis facile d'accès pour venir

depuis la rue de la Grange aux Belles et pas cher (une centaine d'euros avec le petit déjeuner) en passant par booking (c'est plus cher en réservant directement !). C'est donc Carine qu'il faut contacter.

Le déroulement de la journée.

Avant l'AG, des cavaliers de présentation des personnes seront à disposition (Gérard ressort les anciens et Geneviève complète). Ce sera fait la veille lors du C.A. et ils seront remis aux camarades au fur et à mesure de leur arrivée.

Viennoiseries et du café : Paris (Geneviève) s'en occupe.

Présidence de séance : Odette le matin et Geneviève et Carine l'après-midi.

La visioconférence sera installée par Paris (Patrice leur demande).

Repas : couscous du restaurant proche (Gérard leur demande et s'occupe de l'apéro).

Les inscriptions.

Un nouveau courrier va être fait à la liste « milit » avec l'envoi du texte de la proposition de « Motion d'orientation » et avec le rapport d'activité actualisé. Il sera alors rappelé que les structures nationales et

départementales doivent signaler la composition de leur délégation (au besoin en écrivant à unirs@listes.solidaires.org)

Actualisations du Rapport d'activité.

Un premier envoi de projet de rapport d'activité, daté du 30 septembre 2024, a déjà été envoyé le 30 septembre aux structures nationales et départementales. Un nouveau projet, actualisé par

Gérard et Patrice à la date du 15 octobre (avec intégration, notamment, des dernières réunions du C.A. et du G9) sera envoyé dans les huit jours.

Échanges sur le Projet de Motion d'Actualité et d'Orientation.

Gérard a envoyé un projet qui intègre les demandes émises lors du dernier CA. Il rappelle l'essentiel des 5 parties :

- I – Un environnement agressif.
- II – Pour une démocratie effective.
- III – Pour une justice économique, sociale et environnementale.
- IV – Les personnes en retraite, citoyennes et citoyens à part entière.
- V – Les syndicalistes retraité·e·s, syndicalistes à part entière.

Lors des journées d'automne de la FSU, Gérard a souhaité un échange du G9 sur la place des retraité·e·s dans les organisations syndicales ... cela semble être un besoin car toutes les organisations ont des problèmes. Il a informé les autres organisations que nous avons réalisé un dossier de 40 pages sur la fin de vie.

Le corps social des retraité·e·s, malmené·e·s, commence à s'organiser pour faire valoir ses particularités, comme les femmes l'ont fait., bien qu'il y ait une grande disparité parmi les retraité·e·s (et les femmes).

Principaux éléments de la discussion sur la motion :

- **Paris (Jean-Yves)** propose une réécriture plus consensuelle sur des sujets délicats, préfère l'expression « Union syndicale Solidaires » à « Solidaires », signale des passages à clarifier ou à compléter, ajoute notre attachement à la revendication d'augmentations uniformes des pensions. La motion de l'an dernier comprenait des perspectives d'actions qui pourraient être reprises pour assurer le suivi. La nécessité du développement des Udurs doit être fortement appuyée, car nous connaissons de nombreux « déserts syndicaux ». Notre cahier revendicatif doit apparaître.

- **59 Nord (André)** appuie des demandes de Jean-Yves, pense que la Russie et l'Ukraine sont aussi belliqueux l'un que l'autre et que les deux ont des responsabilités dans la guerre, que toute l'année d'attaques d'Israël

est plus importante que l'acte terroriste du Hamas d'une journée le 7 octobre, que l'actualité des génocides doit apparaître (sans être antisémite). La covid n'a pas eu d'incidence sur l'économie du pays car l'État a versé des salaires.

- **14 Calvados (Jean-Pierre)** ne voit toujours pas la nécessité d'une motion d'actualité et préférerait une motion d'orientation, tout simplement. (*Gérard et l'ensemble du C.A. en sont d'accord*).
- **SUD PTT (Philippe)** pense que le texte ne peut pas mettre sur un pied d'égalité les protagonistes (agresseur et agressé), il faut citer les massacres à Gaza, au Liban et en Cisjordanie et rappeler que nous sommes pour la libre détermination des peuples, dont les Palestiniens.
- **SNABF (Odette)** : tous les morts n'ont pas le même poids.

- **59 Nord (Michèle)** affirme que « l'agressivité de toutes et tous » est de trop (*Gérard : cela sera supprimé*). Un rapport d'orientation doit donner des pistes d'actions. Les retraité-e-s ont construit le pays et conservent un poids dans la société. La lutte des femmes, par exemple en Afghanistan, n'apparaît pas (*Gérard : cela sera ajouté, nous diffusons toujours un communiqué à l'occasion du 8 mars*). Maltraitance, pauvreté de certains retraité-e-s méritent d'être citées.

Synthèse : Gérard intègre les amendements partagés pour ce rapport d'orientation et envoie le texte au CA (pour amendement dans les 4 jours) puis aux structures qui pourront amender jusqu'au 30 novembre, date impérative pour que les autres aient le temps d'en prendre connaissance et d'avoir un mandat.

Adoption des dossiers en cours

Le Calvados (Jean-Pierre) demande que le manifeste de la Basse-Normandie sur le droit à mourir soit bien soumis à la discussion, ce qui doit apparaître clairement dans l'ordre du jour. Il informe que la CGT et la FSU du G9 dans le Calvados ont approuvé aussi ce manifeste. Quelle est la position de l'Unirs pour une évolution des textes sur la fin de vie qui a fait l'objet d'un projet de loi ? Le texte du Calvados a été envoyé aux structures et aux militant-e-s, mais le Calvados ne sait pas si les structures sont pour ou contre le droit à mourir.

75 Paris : Geneviève a vécu une mort par sédation profonde et ne veut pas revivre ça, il faut accompagner le patient jusqu'au bout, la sédation ne doit pas être le seul moyen de mourir. Nous devons en discuter, seuls celles et ceux qui ont de l'argent vont se faire mourir en Suisse.

Gérard précisera dans l'ordre du jour qu'il y aura examen et vote sur trois textes (fin de vie, droit à mourir, mobilités).

Trésorerie et changements dans le barème de cotisations à l'UNIRS des structures nationales et des structures départementales.

La trésorière adjointe, Carine Delhostal, présente une simulation :

- Des cotisations départementales sur la base de 25 € + (6,20 € x nombre d'adhérent-es isolé-es), sachant que l'Unirs reverse 4,90 € à Solidaires pour que ces adhérent-es soient adhérent-e de Solidaires, et conserve la différence, 1,30 € pour ses activités),
- Des cotisations des fédérations et syndicats nationaux sur la base de 25 € + (nombre d'adhérent-e x 0,10 ou 0,12 ou 0,15 ou 0,20 € ou selon 4 forfaits correspondant à une fourchette d'adhérent-es).

Elle fait remarquer que les cotisations inférieures à 0,15 € ne permettent pas d'équilibrer le budget et que les grosses structures paient plus et les petites paient moins qu'avant, ce qui ne va pas. Elle a donc

calculé une simulation avec 4 tranches selon le nombre d'adhérent-e-s :

- 25 euros de 0 à 19 adhérents
- 70 euros de 20 à 99 adhérents
- 110 euros de 100 à 499 adhérents
- 180 euros au-delà de 500 adhérents

Le budget est alors équilibré et l'augmentation pour les très grosses structures nationales paraît acceptable.

Principaux éléments de la discussion :

- **44 Loire-Atlantique (Marc)** pense que les 4 tranches sont la proposition la plus logique.
- **14 Calvados (Jean-Pierre)** comprend la démarche mais elle ne met pas sur le même pied d'égalité tous les adhérent-e-s (départemental et national). Il souhaite deux votes séparés, pour les départements et les nationales. (*Oui, il y aura*

deux votes séparés). Il est probable que le Calvados vote contre le barème des structures nationales à cause de l'inégalité de traitement avec les départements.

- **SNABF (Odette)** fait remarquer que les structures nationales versent 4,90 € par retraité-e à Solidaires, elles ne peuvent pas contribuer de la même façon que les structures départementales.
- **Carine** fait remarquer aussi qu'il n'y a pas égalité de traitement car chaque département et chaque structure nationale détermine sa cotisation propre.
- **75 Paris (Jean-Yves)** signale l'augmentation importante de la 4^e tranche en passant de 100 à 180 €, mais c'est pour de grosses structures. Le système par adhérent-e est plus attirant, mais il

n'est pas logique de baisser des cotisations tout en faisant exploser d'autres. Une évolution lente à long terme est-elle possible ? Il précise que la cotisation départementale est calculée sur la base de 25 € + une somme par an et par adhérent-e.

- **Gérard** a regardé les statuts qui permettent au CA de décider seul des cotisations, sachant que chaque structure importante est représentée au CA. Mais il semble correct de faire décider l'AG où chaque structure a la possibilité de venir.

Décisions : le CA adopte la cotisation de 25 € + 1,25 fois le montant de la cotisation à Solidaires (la première décimale est arrondie à la dizaine supérieure : actuellement, $1,25 \times 4,90 \text{ €} = 6,125$ arrondis à 6,20 €) et les 4 forfaits pour les structures nationales.

Débat sur notre demande de droit de vote dans les instances de Solidaires.

Gérard propose de prendre acte de l'échec du vote du dernier Congrès de Toulouse-Labège de l'Union syndicale Solidaires sur notre droit de vote et de la régression de ce vote et que nous réfléchissions à notre attitude un avant le prochain congrès.

Principaux éléments de la discussion :

- **14 Calvados (Jean-Pierre)** : soit on laisse tomber ce débat devenu irrationnel (qui donne envie à certain-e-s de démissionner), soit (proposition d'une partie du Calvados) la structure Unirs pose sa candidature d'adhésion au BN de Solidaires. (*Gérard signale que nous ne sommes pas un syndicat mais une association qui s'intègre dans Solidaires, union de syndicats*).
- **75 Paris (Jean-Yves)** : l'Unirs siège et intervient dans les structures, nous sommes reconnus comme portant les valeurs de Solidaires. Cela doit apparaître à l'AG.
- **94 Val-de-Marne (Carine)** : nous devons redire que nous sommes des ancien-ne-s salarié-e-s et que de nombreux Solidaires départementaux vivent et fonctionnent grâce aux retraité-e-s. Des

structures se méfient des adhérent-e-s direct-e-s, alors qu'il est normal et logique qu'avec le temps, un-e retraité-e perde pied dans son syndicat d'origine et se rapproche des retraité-e-s avec qui il milite.

- **14 Calvados (Jean-Pierre)** rappelle le fonctionnement au consensus qui rend rare le vote que l'on nous refuse... Il est d'accord pour attendre le prochain congrès pour y réfléchir.
- **91 Essonne (Roland)** en a discuté et l'Udirs 91 a acté le refus du congrès. Il en a conclu que les actifs en ont marre. L'Udirs 91 vote dans le Solidaires départemental. Laissons décanter et voyons l'évolution.
- **SUD PTT (Philippe)** : les retraité-e-s ont gagné leur salaire socialisé, et non une prestation sociale. Un retraité-e doit avoir toute sa place dans Solidaires.

Conclusion : ce point sera présenté à l'AG et le CA présentera sa position. Nous n'avons pas le droit de constituer un syndicat professionnel de retraité-e-s, mais la loi se change...

Prochaines réunions Unirs en 2025 :

- 27 et 28 janvier (salle 3)
- 18 mars (salle 1)
- 24 avril (salle 1)
- 19 juin (salle 3)
- 18 septembre (salle 1)
- 16 octobre (salle 1)
- 9 décembre et AG le 10 décembre (grande salle).

ANNEXE

Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental

La dette, le PLF 2025 et le PLFSS 2025.

Le discours alarmiste sur « la dette » et la nécessité de la rigueur budgétaire.

Dès le 1^{er} octobre, dans son discours de politique générale, le premier ministre, Michel Barnier, a surtout mis en avant « notre dette publique colossale ». Il a oublié de rappeler que cette dette, c'est le résultat des choix politiques mis en œuvre depuis des années, des politiques pour rendre attractif le territoire national pour les investisseurs étrangers, par une baisse de la fiscalité sur les entreprises et les détenteurs de capitaux, et par une pression sur la masse salariale et les cotisations sociales (maladie et retraite). Ces choix d'une politique de l'offre où, ensuite, tout ceci devait ruisseler vers plus d'emploi et plus de croissance, ont été fortement mis en œuvre par Macron et son inamovible ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, tous loués pendant ces 7 années pour leurs choix politiques « pro-business ». Le résultat de ces coupes claires dans les recettes fiscales et les recettes sociales a tout de suite pu se mesurer dans l'endettement public : les baisses des impôts des plus riches décidées depuis 2017 privent les caisses publiques de 60 milliards de recettes chaque année et entre le premier trimestre 2017 et le premier trimestre 2024, la dette publique française s'est accrue de 1 000 milliards d'euros. Félicitations aux virtuoses de la finance, leurs carrières sont assurées pour de longues années dans les directions des grands trusts qu'ils ont si bien favorisés : sur toute la planète, ils pourront « donner » des conférences très largement rémunérées pour bien conseiller tous les futurs dirigeants du monde.

Et nous continuons de voir ce qui se fait partout : les plus riches sont exonérés de nombreuses cotisations sociales et de nombreuses impositions et taxations, ils disposent donc de fonds de plus en plus importants, et c'est auprès d'eux que les États empruntent ensuite. Ceux qui ne payent pas d'impôts peuvent prêter aux États qui vont rembourser en payant des taux d'intérêt, fixés par

« les marchés » et par les « agences de notation » (institutions chargées de guider les capitalistes pour les conseiller dans leurs investissements). C'est ainsi que s'opèrent les transferts de fonds et de richesses des plus nombreux et des plus modestes vers la minorité la plus riche.

Le résultat très palpable de ces politiques, ce n'est pas plus de croissance, plus d'emplois, plus de moyens pour les budgets publics. Au contraire, c'est les riches devenant de plus en plus riches, les services publics démunis, les profits privés qui explosent, la concentration accrue des revenus, des richesses et des patrimoines dans les mains d'une minorité, et, en dégâts collatéraux, des pauvres plus nombreux et plus pauvres et les services publics qui se délabrent progressivement. Le choix retenu par le gouvernement Barnier de poursuivre dans cette direction confirme que, pour cette classe sociale, le rôle de l'État est bien de participer à l'enrichissement des riches : on continue de s'enrichir sur le dos des autres en se drapant de la vertu de la loi.

Ce sont ce déficit et c'est cette dette qui ont été retenus par Barnier dans son discours de politique générale pour expliquer le sens qu'il allait donner aux choix politiques de son gouvernement. Dans ses PLF et PLFSS le gouvernement propose une série de mesures pour ramener le déficit du Budget de l'État à 5% du PIB d'ici fin 2025. Pour y parvenir, il lui faut trouver 60 milliards d'euros.

Sont prévus 41 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques, dont 21,5 milliards pour l'État, 14,8 milliards pour la Sécu et 5 milliards pour les Collectivités Territoriales.

Et 19 milliards d'augmentation des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.

Le calendrier budgétaire.

Le 10 octobre, le gouvernement a présenté le PLF 2025 et le PLFSS 2025.

Le 21 octobre débutera l'examen du PLF 2025 par l'Assemblée Nationale, en commençant par le volet Recettes du Budget, avec un vote le 29 octobre.

Le 28 octobre commencera l'examen du PLFSS 2025 par l'Assemblée Nationale, avec un vote prévu le 5 novembre.

Ce même 5 novembre commencera l'examen par l'Assemblée Nationale du volet Dépenses du Budget.

Le 19 novembre, l'Assemblée Nationale votera l'ensemble du PLF 2025.

Le PLF 2025.

Le PLF 2025 s'inscrit par le 1^{er} ministre dans le contexte d'une crise financière largement annoncée par lui-même et tambourinée par les économistes qui, hier, vantaient les politiques menées par Macron et Le Maire et qui ont pourtant conduit à cette « crise inédite ».

Barnier présente l'ensemble comme s'il allait s'agir « d'efforts partagés ». En fait, le « partage » devrait se faire avec 40 milliards d'économies (suppressions d'emplois et de missions, fermetures de guichets, de sites, de bureaux, etc.) et 20 milliards par des impôts supplémentaires. Des emplois vont être créés dans quelques secteurs (Justice, Armées, etc.), d'autres vont être supprimés (moins 4 000 à l'Éducation nationale, suppressions nettes aussi aux Finances publiques et à France Travail), ce qui donnera un « solde » de 2 201 suppressions d'emplois au total, dont 1 156 dans la Fonction publique d'État. C'est moins que si ça avait été pire !

Des mesures provisoires sont prises pour taxer les profits des multinationales et des plus hauts revenus, mais il s'agit de mesures temporaires (2 ans pour les entreprises et 3 ans pour les particuliers les plus riches). Sont visés les 65 000 ménages (0,3 % des 20 millions de foyers qui acquittent de l'impôt sur le revenu) et les plus fortunés (qui disposent de 500 000 euros de revenu fiscal par an pour un couple sans enfant), mais seulement 24 300 foyers en seraient effectivement redevables du fait du niveau actuel d'imposition effective inférieur à 20 %. Ces personnes vont devoir s'acquitter d'une surtaxe « exceptionnelle » (qui devrait rapporter environ 2 milliards d'euros). En ce qui concerne les plus grosses entreprises, le taux de l'impôt sur les sociétés (actuellement baissé à 25 %) serait remonté à 30 % l'an prochain pour les entreprises réalisant

Ensuite, PLF et PLFSS seront transmis au Sénat.

La navette entre les deux chambres s'achèvera autour du 21 décembre 2024. En cas de désaccord, c'est l'Assemblée Nationale qui a le dernier mot.

Puis, le Conseil Constitutionnel est saisi fin décembre pour examiner la constitutionnalité des textes.

Ensuite intervient la promulgation des deux textes par le Président de la République et la publication au Journal Officiel au plus tard le 31 décembre pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et à 35,25 % pour celles dépassant 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Ce sont environ les 300 plus grosses sociétés françaises qui sont concernées (en rappelant que, du temps de Giscard d'Estaing, dans les années 1975/1980, le taux de l'impôt sur les sociétés était de 50 %).

Immédiatement, nous avons vu gesticuler les prétendants qui piaffent déjà pour les futures élections présidentielles normalement programmées pour 2027 : Gérald Darmanin, Gabriel Attal, Edouard Philippe notamment, ont déclaré que la ligne rouge était franchie avec cette nouvelle taxation, et ce, sans aucune pudeur, alors qu'on sait que cette taxation ne concernera même pas le 1 % le plus riche. Surtout, rien n'est véritablement engagé pour lutter contre l'évasion fiscale et ce qui est appelé « optimisation fiscale » reste largement favorisé, c'est-à-dire une fraude légalisée par la loi qui permet certaines opérations financières. L'existence et l'usage des paradis fiscaux vont rester fortement facilités. La fiscalité n'est en rien modifiée pour aller vers un peu plus de justice et de progressivité. L'ISF est toujours supprimé et le plafonnement de l'imposition des dividendes est toujours maintenu à 20 % (Flat Tax), l'impôt sur les sociétés est toujours abaissé à 25%, les « impôts de production » sont toujours supprimés pour les plus grands bénéficiaires des grandes entreprises. Tout ceci coûte plus de 60 milliards chaque année au budget de l'État.

Pendant le même temps, la taxe sur l'électricité sera augmentée (les ménages paieront 3 milliards de plus) ainsi que plusieurs taxes sur certains biens et services (voitures thermiques, billets d'avion, jeux d'argent, armateurs) lesquelles se trouveront

parfois répercutées sur les prix et finiront, en bout de transactions, par être payées par les consommateurs.

Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de certaines mesures fiscales qui ne figurent toujours pas dans le projet de budget présenté par le gouvernement : instauration d'un impôt sur la fortune effectif et progressif, réforme de l'impôt sur le revenu pour plus de progressivité, amélioration de l'imposition des très gros héritages, combat contre l'exil fiscal des plus riches (particuliers et

Le PLFSS 2025.

Là aussi, le discours général des économistes qui hier louaient Macron et Le Maire est plus qu'alarmiste pour préparer les esprits à une rigueur accrue, rigueur à l'égard du plus grand nombre. Le « trou de la Sécu » a un grand avenir, même s'il a déjà beaucoup servi pour rogner régulièrement différents aspects de la sécurité sociale et ouvrir progressivement de nombreux de ses domaines aux capitaux privés. En 2023, il s'élevait à 10,8 milliards d'euros, et il devrait s'élever à 17,2 milliards en 2027. Pour y répondre, les réponses libérales déjà en œuvre depuis des décennies et largement poursuivies par Macron depuis 2017 (dont les réformes des retraites et de l'assurance chômage) sont celles qui sont déjà esquissées par le gouvernement Barnier. Ce gouvernement parle très peu de revenir sur les multiples dispositifs qui visent à exonérer de cotisations sociales les employeurs. Même la Cour des Comptes, qui est très loin d'être un repère de gauchistes, met en avant le coût de 18 milliards d'euros en 2022, soit quasiment une somme équivalente au déficit de la Sécurité sociale cette même année (19,7 milliards). Si on y ajoute le coût des exonérations de cotisations sur les bas salaires, on arrive à une somme proche de 80 milliards d'euros par an : sans ces dispositions, les caisses de la Sécu seraient excédentaires, et ça ne conduirait pas à des suppressions d'emplois (nous avons largement constaté que les exonérations n'ont pas créé d'emplois nouveaux) seulement à une réduction des dividendes des actionnaires.

Le jeudi 10 octobre 2024, Laurent Saint-Martin, nouveau ministre chargé du Budget et des Comptes publics, a présenté le budget de la Sécurité sociale pour 2025. Il était entouré de Geneviève Darrieussecq ministre de la Santé, de Paul Christophe ministre des Solidarités et de Astrid Panosyan-Bouvet ministre du Travail. Ceci s'est fait juste à la suite de la présentation du Budget de l'Etat.

entreprises) et pour agir efficacement contre la grande fraude fiscale, réforme, voire suppression de certaines aides aux entreprises (le Crédit Impôt Recherche - CIR qui a coûté environ 8 milliards d'euros à l'État en 2023, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi - CICE, mis en place par le gouvernement Hollande-Ayrault, qui exonère les entreprises de cotisations sociales, sans contreparties, avec un coût de 20 milliards d'euros chaque année), élargissement de la taxe sur les transactions financières, etc.

Ainsi, chaque année un peu plus, le gouvernement montre l'emprise grandissante du ministère des Finances sur le budget de la Sécurité sociale. Il est très loin le temps où ce budget était discuté entre les partenaires sociaux. Il faut s'attendre, à terme, à ce qu'une nouvelle étape du hold-up se concrétise par une fusion des deux budgets, le budget de la Sécu étant absorbé par le budget de l'Etat. Cette manœuvre permettrait aux gouvernants de compenser des exonérations d'impôts faites aux patrons par des diminutions de prestations sociales ou par une baisse des retraites ou des prises en charge par l'assurance maladie !

Le ministre a pointé un « budget de maîtrise de la dépense impliquant un effort partagé entre les différentes branches de la Sécurité sociale ». En 2024, le déficit devrait atteindre 18 milliards d'euros et retomber à 16 milliards en 2025. Pour 2025, la progression de l'ONDAM est fixée à + 2,8%, soit un point au-dessus de l'inflation.

Pour atteindre cette modération des dépenses, le gouvernement coupe dans ce qui peut rapporter gros et vite et annonce diverses mesures :

- **Relèvement du ticket modérateur** de 30 % à 40 % sur les consultations de médecins et de sage-femmes. A compter du 22 décembre 2024, la consultation chez le généraliste passera à 30 euros. Ce qui affaiblira la Sécu et qui impliquera un plus grand recours aux assurances complémentaires dont le tarif augmentera encore.
- **Baisse du plafond des indemnités journalières**, qui passeront de 1,8 Smic à 1,4 Smic. Les indemnités journalières continuent d'être la cible des gouvernements. Les salariés malades sont priés de ne plus être malades ! La politique de Barnier va s'inscrire dans le prolongement du gouvernement Attal qui, le 5 juillet 2024, a publié

un décret supprimant les services du contrôle médical de la Sécurité sociale pour les remplacer par un contrôle patronal des arrêts maladies. Le rôle du contrôle médical doit reposer avant tout sur l'état de santé de l'assuré, désormais il résultera des injonctions économiques : on ne tombe pas malade quand l'entreprise a d'importants carnets de commandes !

- **Des économies seront réalisées sur les médicaments** et sur certains dispositifs médicaux. Cette mesure accentuera encore le non recours aux soins.
- **Des économies sont également attendues des moyens accrus qui vont être mis en œuvre dans la lutte contre la fraude sociale.** Le gouvernement insiste surtout sur la fraude sociale des « bénéficiaires ». C'est toujours cette idée que la fraude sociale serait principalement celle des malades, des chômeurs et des chômeuses, etc. Nous savons que la fraude sociale, qui pèse peu par rapport à la fraude fiscale, est principalement le fait des employeurs (travail dissimulé notamment, dans la restauration, dans le bâtiment et la construction, etc.) et aussi de certains professionnels libéraux qui facturent allègrement à la Sécu, laquelle paye ensuite, sans trop de contrôles, une bonne partie de leur train de vie.
- **Report de 6 mois de l'indexation des retraites sur l'inflation** (décalage du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2025), ce qui devrait générer une « économie » de 4 milliards d'euros : ce sont les personnes retraitées qui vont le plus contribuer au redressement des comptes de la Sécu ! Depuis

quelques mois nous entendons de nouveau le discours sur les retraité-e-s privilégié-e-s. Et maintenant, des économistes experts viennent essayer de démontrer qu'il vaut mieux faire des économies sur les personnes en retraite que de vouloir taxer les très riches, lesquels vont choisir l'exode, ce qui sera très mauvais pour les investissements en France, lesquels sont pourvoyeurs d'emplois en France, lesquels sont pourvoyeurs de richesses qui ruissellent partout, etc. Déjà dans les discours de certains, il est possible de détourner de l'argent venant de cotisations sociales en aides fiscales aux très riches !

- **Les exonérations de cotisations patronales** devraient baisser au niveau du Smic pendant deux années, pour remonter ensuite.
- **Le PLFSS prévoit une hausse des moyen alloués à la Branche Autonomie** à hauteur de 2,4 milliards d'euros, ce qui est très loin de répondre aux besoins rappelés par les directeurs d'établissements, et encore plus loin des demandes des syndicats de salarié-e-s de ces secteurs comme des besoins exigés par le G9.

Le gouvernement vient par ailleurs d'annoncer l'abandon de la réforme de l'assurance chômage version Attal, réforme déjà, de fait, mise en suspend par la dissolution de l'Assemblée Nationale, mais l'idée de « réformer » est toujours portée par Barnier qui va inviter les « partenaires sociaux » à discuter. Et nous savons comment tout ceci se termine en règle générale : le gouvernement prend les choses en mains et rabote les droits des chômeuses et des chômeurs.